



Direction des services techniques et
de l'aménagement

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/OR/DP

ARRETE N° ARR/2024/ST/456

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - huitième partie - signalisation temporaire),
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que le **défilé organisé à l'occasion de la commémoration de l'anniversaire de l'armistice 1918**, organisé le **lundi 11 novembre 2024** par la ville de Hem, va constituer une gêne pour la circulation, il y a lieu de prendre toutes les mesures pour réglementer ce secteur,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le lundi 11 novembre 2024, à partir de 11h et ce, jusqu'à la fin de la manifestation, la circulation des véhicules sera limitée à 30 km/h sur l'itinéraire du cortège :

- Départ : Parking de la Mairie,
- Rue du Général Leclerc (entre la Mairie et la rue du Docteur Coubronne),
- Rue du Docteur Coubronne (entre la rue du Général Leclerc et la rue du Tilleul),
- Rue du Tilleul (entre la rue du Docteur Coubronne pour arriver à la stèle Charles De Gaulle),
- Arrêt à la stèle Charles De Gaulle au Jardin des Perspectives,
- Puis reprise du cortège avenue d'Aljustrel (entre la stèle et la rue du 6 juin 44),
- Rue du 6 juin 1944 (entre l'avenue d'Aljustrel et l'entrée du cimetière),
- Arrêt et cérémonie au Cimetière,
- Puis reprise du cortège rue du 6 juin 1944 (entre l'entrée du cimetière et la rue de la Marjolaine),
- Rue de la Marjolaine (entre la rue du 6 juin 1944 et la rue du Tilleul),
- Rue du Tilleul (entre la rue de la Marjolaine et la rue du Docteur Coubronne),
- Rue du Docteur Coubronne (entre la rue du Tilleul et la rue du Général Leclerc),
- Rue du Général Leclerc (entre la rue du Docteur Coubronne et la Ferme Franchomme - 1, rue du Général Leclerc)
- Arrivée et dissolution du cortège à l'Espace Culturel Franchomme.

ARTICLE 2 : Le lundi 11 novembre 2024, à partir de 11h et ce, jusqu'à la fin de la manifestation, la circulation sera interdite dans la rue du Tilleul sur toute sa longueur durant toute la durée de la manifestation.

ARTICLE 3 : Le lundi 11 novembre 2024, à partir de 9 h et ce, jusqu'à la fin de la manifestation, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant dans la rue du Tilleul, entre la rue du Docteur Coubronne et la rue de la Marjolaine.

ARTICLE 4 : Le lundi 11 novembre 2024, à partir de 9h00 et ce, jusqu'à la fin de la manifestation, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant sur les cinq premières places aux abords de l'entrée du cimetière.

ARTICLE 5 : Pour permettre le bon déroulement du cortège, celui-ci sera accompagné par les Services de Police de Hem qui régleront la circulation.

ARTICLE 6 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par la mairie de HEM.

ARTICLE 7 : Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Ste ILEVIA, à la Sté Esterra, à la Métropole Européenne de Lille.

Fait à HEM, le

29 OCT. 2024

Pour Le Maire de Hem

**et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**



Laurent PASTOUR